



Conseil communal  
Vully-les-Lacs

**Séance du Conseil communal du mardi 26 septembre 2017  
à 19h30, salle communale de Montmagny**

**Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2017.
4. Adoption de l'arrêté d'imposition 2018, préavis municipal no 2017/06.
5. Demande de crédit de CHF 136'700.- pour la réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand, préavis municipal no 2017/07.
6. Communications municipales.
7. Communications du bureau.
8. Divers, propositions individuelles.

---

M. Florian Failloubaz, président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. Il salue la présence des représentants du journal « La Broye », Mme Nathalie Helfer et de son coach M. René Cusin, ainsi que de Mme Laurence Duvoisin, directrice de l'ASIA, venue en auditrice.

M. Failloubaz demande aux intervenants de se lever lorsqu'ils prennent la parole.

**1. Appel.**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Isabelle Corpataux et Joëlle Roch, ainsi que de MM. Jean-Michel Loup, Matthieu Tombez, Nicolas Vincent et Raphaël Vincent.  
44 conseillers présents.

**2. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

**3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2017.**

Le procès-verbal du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

**4. Adoption de l'arrêté d'imposition 2018, préavis municipal no 2017/06.**

M. Henri-Daniel Kolb, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de son rapport. Cette commission est composée de MM. Jacques Loup, Yves Amiet, Matthieu Tombez, Julien Schwab et Henri-Daniel Kolb. La commission des finances préavis favorablement l'arrêté d'imposition 2018 tel que présenté par la municipalité.

M. François Haenni donne le montant exact en 2014 de l'impôt sur les droits de successions et donations en ligne descende : CHF 9'330.-. En 2015 : CHF 5'894.30. Cette information est issue de l'autorité fiscale à Lausanne.

### Vote :

A main levée, les conseillers présents acceptent à l'unanimité :

- **de maintenir pour l'année 2018 le taux du coefficient de l'impôt en vigueur en 2017 à 67 %,**
- **de supprimer dans les droits de mutation l'imposition communale sur les successions et les donations en ligne directe descendante,**
- **de reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2017 pour l'année 2018.**

### **5. Demande de crédit de CHF 136'700.- pour la réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand, préavis municipal no 2017/07.**

M. Henri-Daniel Kolb, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de son rapport. Cette commission est composée de MM. Jacques Loup, Yves Amiet, Matthieu Tombez, Julien Schwab et Henri-Daniel Kolb. La commission des finances préavise favorablement la demande de crédit.

M. Alexandre Bardet, rapporteur de la commission chargée d'étudier cet objet, donne lecture de son rapport. Cette commission est composée de MM. Jean- Pierre Annichini, Alexandre Bardet et Pierre-André Christinat. La commission préavise favorablement la demande de crédit.

### Discussion :

M. Didier Bardet demande si la fermeture des baies aura une incidence sur l'intensité et le son des cloches.

M. Albert Gavillet répond que, selon l'entreprise Muff, spécialiste de rénovation de clochers, il n'y aura pas d'incidence. La remplaçante de Mme Elisabeth Bavaud, de la Section des monuments et sites du Canton de Vaud, souhaiterait une rénovation en bois, avec des abassons, ce qui serait problématique. Mais la municipalité reste sur le premier projet, afin d'éviter que les oiseaux entrent dans le clocher. Les oiseaux sont la cause principale de toute l'usure et les dégâts actuels, ainsi que l'eau sur les fenêtres du côté où le vent pénètre, provoquant de la pourriture du côté droit du beffroi. Les poutres en chêne ont pourri. La pose de tôles perforées est donc la meilleure solution.

M. Jean-Charles Lauper, sans mettre en doute l'utilité de ce projet, aimerait connaître l'état actuel et les travaux à entreprendre.

M. Albert Gavillet explique que le premier travail est le démontage de l'horloge qui sera transportée au sein de l'entreprise Muff où elle sera réparée : les pièces endommagées devront être refaites à l'identique, comme en 1670. L'amenée de base de cette horloge, qui a été achetée d'occasion à l'époque par la commune de Villars-le-Grand, sera réparée. La suite se passera dans le beffroi : les cloches vont être enlevées puis pendues à la charpente. Le charpentier va réparer le beffroi. Le plancher va être refait. Les poutres seront contrôlées, ainsi que leur ancrage. Les cloches vont être nettoyées. Les joues des cloches vont être démontées, les ferrures contrôlées car certaines sont fissurées. Les battants vont être nettoyés et refixés. Les battants sont toujours fixés par du cuir sur une cloche et sont contrôlés chaque année. Un battant de cloche pèse jusqu'à 120 kilos. Durée des travaux : 8 à 9 semaines. Peut-être un peu plus pour l'horloge. Pour information, l'horloge a un système mécanique, qui met en route les marteaux de frappe, qui doit être remonté chaque jour et c'est un conseiller, M. Alain Bardet, qui s'en charge.

Mme Claire-Marie Spahr demande s'il sera possible de visiter la tour rénovée et ce qu'il adviendra de l'arbre très imposant qui se trouve à proximité.

M. Albert Gavillet répond que la tour pourra être visitée, mais sous certaines conditions. Les escaliers sont très escarpés. En dehors des visites, elle sera fermée à clé. L'arbre avoisinant sera abattu, car il s'agit d'une des premières demandes du service des monuments historiques. Les autres arbres aux environs seront taillés.

Vote :

A main levée, les conseillers présents acceptent à l'unanimité :

- **De donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer les travaux de réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand,**
- **De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 136'700.-,**
- **De financer cet investissement de CHF 136'700.- par la trésorerie courante,**
- **D'amortir le montant de CHF 136'700.- par le prélèvement sur le compte 9282.00 (Fonds pour investissements futurs) au budget 2018.**

## **6. Communications municipales.**

M. Albert Gavillet explique la position de la municipalité concernant la distribution des terres communales :

Les terres communales disponibles cette année, rendues par 3 agriculteurs, ont été attribuées à 12 agriculteurs. Tous les contrats établis ont été soumis à M. Milliod de Prométerre qui a confirmé que la distribution a été faite de façon correcte, selon la directive municipale établie. Deux grandes parcelles ont été données à deux agriculteurs car le projet de renaturation de la Petite Glâne va repartir en même temps que celui d'Elanco. Dans les 5 prochaines années, la Petite Glâne va être renaturée en commençant par Vully-les-Lacs. La municipalité a eu des contacts avec la maison TRIFORM. Le projet était en veille durant quelques temps, mais sera relancé d'ici la fin octobre avec une réunion prévue. Il faudra 3,6 hectares de terrain pour compenser les terrains proprement dits de la commune. Il y aura environ 6 hectares, selon M. Bolli du bureau TRIFORM, de terrain à compenser pour les cultures, car les agriculteurs ne pourront pas cultiver les talus qui seront refaits et qui seront constitués de prairie naturelle. Il était impossible de faire le calcul de chaque agriculteur qui va être impacté par les travaux de la Petite Glâne. La municipalité a donc opté pour la solution de louer à deux seuls agriculteurs avec une convention qui est actuellement orale, mais qui sera faite sous forme écrite dès la semaine prochaine. Cette convention sera établie par la municipalité, sous la surveillance de la commission d'affermage de Prométerre.

Il est très difficile d'attribuer les terres communales. Certaines anciennes communes avaient de petites parcelles, d'autres de grandes parcelles. Selon la commission des fermages de Prométerre, les parcelles ne devraient pas être divisées parce que l'Etat finance des remaniements parcellaires et trouve un peu léger que les communes redistribuent les terres en les divisant. Selon Prométerre, la parité des terres est de 7,8 hectares pour notre commune. Elle ne sera pas possible dans les années à venir, car certaines anciennes communes ont bétonnés les baux : certains baux courent jusqu'en 2042 et ne peuvent pas être dénoncés. Selon Prométerre, la directive communale est bonne, mais mérite un petit toilettage dont le premier est la quantité des hectares loués par agriculteur : depuis la distribution de cette année, elle passera de 4 à 6 hectares par agriculteur. La directive sera revue par la municipalité prochainement. Confirmé par Prométerre et la Préfecture, la distribution des terres communales est de compétence municipale et ceci pour tout le canton de Vaud. Il est connu, et Prométerre le confirme également, qu'à chaque distribution, il y a toujours des personnes mécontentes.

A l'avenir, la municipalité distribuera les terres communales, avec le soutien de la commission d'affermage de Prométerre.

## Commentaires :

M. Jean-Charles Lauper demande s'il est exact qu'un agriculteur doit remettre ses terres à 65 ans.

M. Albert Gavillet répond par l'affirmative et répond que le locataire mentionné auparavant aura bien 65 ans en 2042.

Mme Tatjana Balzani Dirren demande quels sont les autres critères de distribution des terres.

M. Albert Gavillet répond que la municipalité souhaite que chaque agriculteur ait le même nombre d'hectares, mais cela n'est pas facile à appliquer. Par exemple, les parcelles de Montmagny ont 29 ares. Les parcelles qui sont dans un triangle doivent être données au propriétaire voisin. Il n'est pas possible de morceler encore plus, car les agriculteurs ont de grosses machines pour travailler la terre. Par ailleurs, Prométerre a été étonné de constater que la municipalité ne sait pas qui cultive les parcelles louées. A l'avenir, il est probable que la municipalité demande d'annoncer les échanges de terrains.

M. Joël Loup est fâché, outré et scandalisé par la méthode dont les terres ont été redistribuées. M. Loup présente un schéma pour les personnes non issues du monde agricole. Ce schéma représente les terres attribuées à quelques exploitants avant fusion avec des baux courant, pour certains, jusqu'en 2042. Ces baux ne peuvent pas être touchés avant leur échéance, ce qui est normal. En orange, M. Loup indique les distributions qui ont été faites cet été. On constate que quelques exploitations ont touché de petites parcelles, avec des exceptions acceptables. On constate toutefois deux grandes colonnes : un agriculteur a reçu 5,4 hectares, agriculteur qui n'est autre que l'auteur de la directive communale établie en 2013 et un agriculteur qui a déjà 11 hectares en location, ce qui lui fait un total de 18 hectares de terres communales, ce qui représente une surface plus grande que certains domaines de notre commune : certaines exploitations agricoles ne font pas 18 hectares.

Concernant la revitalisation de la Petite Glâne, M. Loup a eu cet après-midi un téléphone avec M. Daniel Collaud, président du comité de pilotage du projet, la séance n'est pas au mois d'octobre, mais peut-être à la fin novembre, voire le début de l'année prochaine. Le projet est bloqué : l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) est au statut quo en raison d'un problème de subventionnement : le subventionnement fribourgeois est à 80 %, le subventionnement vaudois est à 95 %. Pour la commune de Saint-Aubin, cela représente un million d'investissement subventionné à 80 %, ce qui représente environ CHF 200'000.- budgétisé. On approchera probablement des CHF 300'000.-. La commune de Saint-Aubin sait déjà que le conseil va refuser ces CHF 300'000.- pour de l'écologie. Il est donc prématuré de mettre en réserve des surfaces pour un projet de revitalisation en attente.

Mme Sabine Thierrin comprend le principe de la mise en réserve des terrains, mais ne voit pas le problème de louer à 5 agriculteurs au lieu de 2. Car 7 hectares représentent la grandeur d'un champ.

M. Albert Gavillet répond que, effectivement, 7 hectares, c'est un champ. Ce sont des parcelles indivisibles. Ces 2 agriculteurs seront les premiers impactés par cette renaturation de la Petite Glâne. Elanco et l'Etat de Fribourg vont mettre les bouchées doubles sur cette renaturation. D'ici 5 ans, ce projet sera concrétisé. Sans connaître le dossier dans les détails, Prométerre a estimé judicieux le choix de la municipalité de ne louer qu'à deux agriculteurs, s'il avait été possible elle aurait même dû ne louer qu'à un seul agriculteur. Au final, ces deux agriculteurs devront redonner une partie des terrains loués.

M. Claude Besson souhaite clarifier les choses pour les non exploitants et s'exprime en tant que représentant de tous les agriculteurs de la commune de Vully-les-Lacs, puisqu'il a certaines fonctions en tant que commissaire régional, a de nombreux contacts avec les agriculteurs et doit rendre des comptes à l'Etat, principalement au service de l'agriculture.

M. Besson a été également très surpris de cette attribution. Il a été aussi très fortement sollicité par de nombreux agriculteurs de la commune. M. Besson ne prend pas parti dans cette répartition puisqu'il loue 11 hectares de terres communales et ne s'attendait pas du tout à en toucher. Il relève que de nombreux agriculteurs louent entre 4, 5, voire 6 hectares. La logique voudrait que, progressivement, et surtout dans le cas présent où une grande surface est à répartir, on tente de remonter les hectares loués à chaque agriculteur. Ceci d'autant plus que M. Gavillet relève que la surface moyenne devrait être de 7,8 hectares par agriculteur. C'était l'occasion idéale pour rééquilibrer cette problématique. Lorsque 3 hectares sont à remettre, c'est une grosse problématique, mais lorsqu'il y a 35 hectares à remettre, il y a une façon de faire qui, de l'avis de M. Besson, a été mal faite.

M. Besson trouve regrettable de se reposer sur Prométerre, car la répartition a été faite avant. M. Besson a de nombreux contacts avec Prométerre qui ne tient pas le même discours que M. Gavillet. Comme celui-ci l'a largement souligné, les attributions des terres communales sont de compétence municipale, il faut donc assumer cette compétence et le fait que la répartition a été faite par la municipalité et non par Prométerre, qui ne l'aurait probablement pas faite de cette manière.

M. Besson a eu des dizaines de téléphones d'agriculteurs mécontents. Ces attributions ont créé une mauvaise ambiance dans la commune, ce qui est très regrettable.

M. Joël Loup revient sur le projet de la revitalisation : il a eu un téléphone avec M. Alexandre Fahrni (*N.D.L.R. chef de la section lacs et cours d'eau du canton de Fribourg*). M. Loup relève que M. Michel Verdon a également eu un téléphone avec M. Fahrni il y a deux semaines. M. Alexandre Fahrni a confirmé que le projet est gelé. Mme Nadia Savary, députée au Grand Conseil fribourgeois, et qui a un frère exploitant agricole dont une parcelle est directement touchée par cette revitalisation de la Petite Glâne, confirme aussi que le projet est bloqué pour l'instant. Prendre cette excuse, pour attribuer 7,2 hectares à quelqu'un, c'est un scandale. Enfin, l'agriculteur bénéficiaire de ces 7,2 hectares a appelé la municipalité pour leur demander s'il s'agissait d'une erreur.

M. Simon Tombez est l'agriculteur qui loue le moins de terre communale, soit 3,9 hectares. Cette année, il a reçu 90 ares, soit 0,9 hectare. Au total, il loue donc 4,8 hectares. Comment la municipalité explique cela ?

M. Albert Gavillet explique que distribuer des terres de commune avec les petites parcelles de l'ancienne commune de Montmagny est très difficile. La municipalité a tenté de faire au mieux pour distribuer les terres disponibles cette année. Sur la base des informations transmises à Prométerre, cette dernière pense que la municipalité n'arrivera pas à louer les 7,8 hectares moyens à chaque agriculteur dans les prochaines années. Il faudra des années pour y arriver, voire une génération.

Pour en revenir à la Petite Glâne, la municipalité a des procès-verbaux de la législature précédente dans lesquels il est mentionné qu'elle doit mettre de côté plusieurs hectares (environ 9 hectares) de terrain lors de la prochaine distribution.

Mme Sabine Thierrin demande pourquoi, du moment qu'on savait que ces terrains devaient être mis en réserve, ils n'ont pas été donnés à quelqu'un qui louait seulement 3 ou 4 hectares.

M. Albert Gavillet répond que l'erreur est possible, mais qu'il fallait que les terrains soient à proximité de la Petite Glâne.

Mme Geneviève Bardet Leresche demande s'il n'est pas possible de faire un rétropédalage. Et quelle est la durée des baux.

M. Albert Gavillet répond par la négative.

M. Joël Loup répond que les baux sont établis pour 15 ans.

Mme Geneviève Bardet Leresche déplore cette situation par rapport aux agriculteurs et relève que tout le monde n'a pas de grands domaines. En voyant cela de l'extérieur, elle ne trouve pas très correct que deux personnes aient la majorité des terres.

M. Albert Gavillet répond qu'il s'agit d'une réserve de terrains.

M. Pierre-André Christinat demande comment expliquer que les agriculteurs qui ont peu de terrains en ont moins touché. Ceci en dehors des surfaces qui sont en réserve. Comment expliquer que les agriculteurs qui ont 5 hectares n'ont rien touché et ceux qui en ont 7, ont touchés 3 hectares ?

M. Albert Gavillet répond que certains agriculteurs avaient déjà reçu des terrains les années précédentes et ce qui n'était pas le cas d'autres agriculteurs. M. Gavillet souligne que, lors de la précédente législature, les agriculteurs avaient demandé que les parcelles soient indivisibles.

M. Pierre-André Christinat relève que certaines parcelles n'ont pas été louées aux propriétaires voisins, mais à des agriculteurs n'ayant pas de terrain attenant. De plus, ce ne sont pas des agriculteurs qui louent le moins de terres communales.

M. Pierre Leuba ne comprend pas pourquoi la municipalité attribue 3 hectares à un agriculteur qui en loue déjà 7, de plus une parcelle qui n'est pas avoisinante à la sienne. M. Leuba loue des terres communales, n'est pas fâché de ne pas en avoir reçu cette année, mais il trouve inéquitable qu'un agriculteur qui loue deux hectares et demi, voire 3, n'ait touché qu'un infime terrain. Il pense à M. Simon Tombez. Il relève que M. Gavillet ne veut pas diviser les parcelles, mais estime que M. Tombez aurait pu recevoir une parcelle située dans un autre endroit. M. Leuba trouve que la répartition est inéquitable.

M. Fabrice Wuillemin demande s'il serait possible d'approcher les deux agriculteurs concernés, vu que les parcelles ne semblent pas divisibles et qu'ils sont déjà locataires d'autres parcelles, afin de trouver une solution, quitte à mettre fin aux deux contrats. Ceci dans le but de rendre l'ambiance plus confortable dans la commune et de rééquilibrer avec les autres agriculteurs.

M. Albert Gavillet propose de revoir la convention de distribution des terres et de la présenter au conseil, afin d'éviter toutes ces discussions. M. Gavillet révèle qu'il a été insulté par téléphone. Il a toujours pris la défense des agriculteurs. L'attribution des terres communales a toujours pris beaucoup d'importance dans chaque village. Les municipaux qui distribuent les terres de communes ne sont jamais restés longtemps au sein d'une municipalité.

M. Pierre-André Christinat affirme que cela fonctionne bien dans certaines communes. Par exemple, il y a eu une distribution de 15 hectares à Cudrefin et cela s'est bien passé.

M. Olivier Bôle explique que dans la plupart des anciennes communes, il y avait une équité. Personne ne demande que cet équilibre soit fait au mètre près ni que l'on reprenne des terres déjà attribuées. Les terres communales peuvent être partagées. Cela ne s'appelle pas une division. Les agriculteurs regroupent entre eux par la suite. M. Bôle a reçu précédemment une parcelle bien plus petite que celles concernées aujourd'hui, qu'il a partagée. Les agriculteurs se débrouillent entre eux. Prométerre n'a pas besoin d'intervenir. Quand M. Bôle observe le schéma de M. Joël Loup, il ne peut que constater qu'il n'y a pas d'équité ni équilibre. Il comprend qu'il y a beaucoup de paramètres à respecter, mais cette attribution est une erreur. Et lorsque l'on commet une erreur, on doit être capable de l'assumer et de réparer.

M. Joël Loup rappelle l'information de M. Gavillet, expliquant que la municipalité attribue des terres avoisinantes aux propriétaires. M. Loup demande comment il est possible que la municipalité ait distribué 25 ares, soit 0,25 hectare, à côté d'une parcelle de M. Pierre-André Jaunin, propriétaire d'une forêt adjacente ? Pourquoi ne pas avoir attribué ces quelques ares à M. Pierre-André Jaunin qui n'a rien reçu cette année ?

M. Albert Gavillet répond que l'attribution des terres n'est pas facile et que la municipalité ne sait pas tout et ne voit pas tout, au contraire des agriculteurs qui sont sur le terrain et qui savent qui exploite quoi.

M. Joël Loup répond que les agriculteurs sont conscients de cette méconnaissance et que la municipalité aurait pu leur demander de l'aide.

M. Blaise Clerc comprend l'émotion relative au sujet. Il n'a toutefois pas les mêmes renseignements de M. Joël Loup au sujet de la renaturation de la Petite Glâne. Il a reçu un courrier officiel de M. Collaud informant d'une réunion fin octobre 2017. Copie de ce courrier est actuellement dans les mains du président du conseil.

Concernant la distribution des terres, il y a une série de paramètres issus d'une directive connue de tous. Cette directive a été faite en transparence lors de la première législature. Cette affaire est remontée jusqu'à Prométerre et à la Préfecture. Effectivement, la municipalité aurait dû chercher de l'aide, mais si elle allait chercher M. Joël Loup par exemple, elle aurait dû aller chercher aussi M. Pierre-André Christinat ou encore un autre, car tous n'ont pas la même vision des choses. Regrouper 47 agriculteurs autour d'une table et il aurait fallu passer 6 mois à distribuer des terres dont les agriculteurs ont besoin tout de suite pour faire les commandes. Prométerre et la Préfecture ont toutes deux confirmé à la municipalité que l'attribution est de compétence municipale. En fin de législature précédente, un candidat issu du milieu agricole avait été recherché pour faire partie de l'exécutif. La municipalité avait eu la chance d'avoir, lors de la précédente législature, M. Serge Bonny qui a établi cette directive sur l'attribution des terres communales, qui peut être critiquée, mais qui a été transmise en toute transparence. M. Clerc informe qu'il lui a été conseillé de ne plus rendre publique et donc de ne plus transmettre la directive municipale après modification. Cette manière de faire le dérange profondément.

La renaturation de la Petite Glâne sera réalisée dans les 5 ans. Le projet démarrera dans les 2, voire 3 ans. On a la confirmation que le site Elanco ne pourra pas démarrer si la renaturation sur le sol de Saint-Aubin n'est pas réalisée. Avec le risque, pour le canton de Fribourg, de perdre sur le territoire de Saint-Aubin, 285 hectares qui risqueraient d'être transférés sur Givisiez. Donc, il y a une certaine urgence à avancer dans ce projet.

Sur la renaturation elle-même et sur l'impact des terrains, M. Clerc est d'accord avec le graphique de M. Joël Loup. Dans le cadre de la renaturation et sur l'impact direct en tant que commune propriétaire, cela touche entre 3,5 et 4 hectares. Il restera entre 5,5 et 6 hectares de terres qui seront impropres à la culture et la municipalité doit tenir compte de ce fait lors des échanges et attributions des terres.

M. Clerc informe que, en mai 2015 et avril 2016, il avait été protocolé en séance de municipalité et dans le cadre du projet de renaturation, il fallait mettre de côté des terres communales en réserve. Il s'agit d'un élément exceptionnel par rapport à une distribution classique de terre. Ces terres ont été louées à ces deux agriculteurs car ils seront le plus impactés par le projet. Ce fait a été analysé par la municipalité, qui l'a porté à la connaissance de Prométerre. De son côté Prométerre a par ailleurs analysé les distributions des terres communales depuis 2012. On ne sait pas à quelle hauteur ces deux agriculteurs seront impactés, car le projet n'est pas encore finalisé. En plus de ce qu'ils ont reçu, on va utiliser ce qu'ils ont en surplus pour pouvoir reprendre et renégocier, du moins échanger, avec les 5, 6 ou 7 autres agriculteurs qui, dans le parcours de cette renaturation, seront impactés.

C'est une situation exceptionnelle et extraordinaire en dehors du suivi au sens strict de ce que dit la directive, la municipalité a anticipé.

Lorsqu'il y a eu cette émotion, la municipalité a pris la décision de manière collégiale d'aller trouver des professionnels qui ont estimé que le coup était jouable ainsi. Il ne s'agit donc pas d'une erreur, mais d'une anticipation.

Le problème de la municipalité est de savoir si elle a commis une grave erreur dans l'anticipation par rapport au futur ou si la réflexion annoncée il y a 2 ans de mettre des terres communales en réserve et, ainsi, de prévoir ce qui allait se passer était juste. Dans ce sens-là, en tant que responsable de la commune et de devoir anticiper les choses qui se passent, M. Clerc estime qu'il n'y a pas erreur. Il concède que la municipalité aurait dû mieux analyser la situation et mieux trouver quels étaient les autres agriculteurs qui, potentiellement, auraient pu recevoir ces terres, tout en tenant compte que la division n'était pas envisageable. M. Clerc pense que si les agriculteurs annoncent une année qu'ils ne veulent pas diviser les terres et changent d'avis l'année suivante, on ne sait plus sur quel pied danser. M. Clerc est parti du principe d'indivisibilité de la parcelle et c'est ce qui sera maintenu dans la révision de la directive qui sera mise en place. La municipalité a fait les choses correctement, mais de manière pas assez poussée. Elle aurait pu aller plus loin dans la réflexion.

M. Pierre Leuba demande s'il n'aurait pas été judicieux d'aviser les personnes concernées avant l'envoi des baux. Un courrier explicatif, informant d'une distribution exceptionnelle cette année, pour mise en réserve de terrains, aurait certainement calmé les choses. M. Leuba demande à la municipalité de respecter la directive mise en place.

M. Blaise Clerc confirme que, vu l'exceptionnalité de cette attribution, il aurait fallu avertir les parties afin d'avoir un feed-back de la part des impactés et des bénéficiaires. La municipalité fera mieux la prochaine fois.

M. Olivier Bôle relève qu'il y a quelques agriculteurs le long de la Petite Glâne. Au vu des explications du syndic, il comprend que d'autres agriculteurs seront impactés. Dont ceux qui louent le minimum d'hectares et qui n'ont pas touché de terrains. Moins que certains, mais seront impactés et n'auront rien touché.

M. Albert Gavillet répond qu'il est prévu de leur attribuer des terrains par la suite. Il est également prévu de reprendre une partie des terrains aux deux agriculteurs bénéficiaires cette année afin de compenser aux autres. Le tracé final de la Petite Glâne n'est pas encore défini. C'est pourquoi, il a été difficile de prévoir plus loin.

M. Antoine Savary regrette, une fois de plus, de ne pas avoir une présentation avec un peu plus de détails. Un plan présenté au beamer aurait permis à tous les conseillers de visualiser en détail quelles sont les terres qui vont être distribuées. La présentation est faite avec beaucoup de mots, on présente beaucoup de promesses et de belles choses, mais il n'y a pas de support. M. Savary souhaiterait une présentation plus structurée, ce qui aiderait à comprendre la problématique.

M. Simon Jaunin aimerait revenir sur la division des terres. Pour archive, les marais de Villars-le-Grand, étaient composés de parcelles de 72 ares. Lorsque les terres n'étaient pas encore totalement drainées, il y avait donc des parcelles de 72 ou 36 ares. Par la suite, ces parcelles ont été regroupées, formant de grandes parcelles. Dans les marais de Villars-le-Grand, il ne s'agit pas de diviser, il s'agit juste de déplacer des lignes fictives, car, sur Geoplanet, les vraies parcelles, ce sont 1,2 ou 3 parcelles. Les lignes fictives ont été tirées par l'ancienne commune de Villars-le-Grand et peuvent être déplacées à loisir. Il y a actuellement 12 ou 13 agriculteurs exploitant ces terres. Il est donc possible de donner 1 hectare chacun ou 50 ares, uniquement en déplaçant les lignes fictives. Cette façon de faire n'est pas de la division. Il s'agit d'un déplacement ou d'un regroupement.



M. Pierre-André Christinat demande à Alain Bardet s'il prévoit de cultiver la parcelle d'une seule culture ou de la diviser en plusieurs cultures.

M. Alain Bardet répond que, vu qu'il y a deux parcelles, une de blé et une de maïs, il va semer de l'orge sur la parcelle de blé et du blé sur la parcelle reçue.

M. Pierre-André Christinat demande s'il va diviser la parcelle.

M. Alain Bardet répond qu'il ne va pas diviser celle qu'il a reçue.

M. Claude Besson informe la municipalité que, avec toutes les interventions de ce soir, et même si le syndicat ne veut pas l'admettre, une erreur a été commise. Au vu des intervenants, majoritairement agriculteurs mécontents, la municipalité doit en tenir compte. Il y avait auparavant une ambiance agréable dans la commune, mais après le travail de la municipalité, l'ambiance s'est fortement détériorée. La municipalité dit qu'il faut conserver ces 7 hectares pour cette fameuse revitalisation de la Petite Glâne. M. Besson imagine qu'il aurait été possible de louer ces 7 hectares à un agriculteur n'en louant que 4, justement à côté de la Petite Glâne. M. Besson comprend que l'erreur est possible, que l'on a le droit de se tromper, mais il faut tenter de corriger. Il suggère de discuter avec MM. Alain Bardet et Serge Bonny afin de réfléchir si un changement est possible.

M. Albert Gavillet donne une deuxième information concernant le remaniement du ruisseau de Chabrey. Ce projet a été mis à l'enquête et n'a pas soulevé d'opposition.

M. Michel Verdon :

L'entreprise Texaid sera, à l'avenir, propriétaire de tous les containers à habits sur le territoire communal. Cette société est parrainée par des associations connues, telles que la Croix-Rouge, Caritas, Secours d'hiver et d'autres. Cette association emploie 170 personnes et a traité l'an dernier 36 tonnes d'habits en Suisse. Un centre de tri est situé en Suisse allemande. La vente d'habits triés est très faible en Suisse. Ces habits sont vendus et pas donnés. La société essaie de rester sur le côté social. Des chauffeurs tournent dans la Suisse pour ramasser ces habits. Des gens qui ont eu des problèmes soit physiques ou psychiques ou au social, voire près du social sont relancés. Pour chaque kilo d'habits récolté dans une benne, la commune est propriétaire de 15 centimes. Au total, il y a 7 containers : 2 à Chabrey, à la déchetterie des Rondettes à Salavaux, au camping TCS à Salavaux, à Constantine (vers l'abri PC), aux déchetteries de Vallamand et de Mur. Sur environ 20 tonnes d'habits, il sera rétrocédé CHF 3'000.-. La municipalité a décidé de favoriser deux associations : les cartons du cœur Avenches-Vully, pour l'aspect régional, et la Fondation Théodora, fondation qui organise des animations pour les enfants malades dans tous les hôpitaux de notre canton. Au terme de la convention qui vient d'être signée, les logos des deux associations figureront sur les containers.

Lors du dernier conseil, M. Verdon avait informé que la municipalité analysait la possibilité de trier le plastique. Une étude récente commandée par plusieurs organismes suisses relève que ce tri n'est économiquement et écologiquement pas justifiable. Hormis pour le flaconnage (bouteilles PE et PP). L'offre reçue est intéressante mais un peu péjorée par le transport, car la municipalité travaillerait avec l'entreprise Candlandi qui est un grand centre de tri à Grandson. Le plastique est très léger, mais le transport est très cher. Une solution serait de regrouper le transport du PET. Actuellement celui-ci est récupéré par la maison Haldimann. Il y a beaucoup de transport, car ils doivent passer dans nos 4 déchetteries séparées.

De plus, il y a un petit domaine un peu obscur, car lorsqu'on achète une bouteille de PET, il y a une taxe d'environ 1 ct, pour la remise en circulation du PET. Suite à un contact avec PET-Recycling, M. Verdon a appris que l'organisation du transport du PET est réglementée par zone.

Des discussions sont possibles à ce sujet. La municipalité va analyser le volume et la logique, avant de définir si elle va se lancer dans ce tri supplémentaire ou s'il est plus avantageux de les mettre dans un sac poubelle et les faire brûler à la SAIDEF.

Dans le relevé des comptes de cette année, la municipalité s'est rendue compte que les frais ne sont pas suffisamment couverts. Or, on devrait couvrir tout ou partie de la gestion de nos déchets, en tout cas des déchets incinérables ou des déchets revalorisés. Il y a actuellement deux manières de couvrir ces frais : par la taxe individuelle et le prix au kilo du sac. MM. Verdon et Haenni vont analyser les comptes et donner des informations lors d'un prochain conseil sur l'opportunité de monter l'une ou l'autre de ces taxes, voire les deux.

M. Michel Jaunin :

Renaturation de la Broye : 2 hectares ont été nettoyés. Des souches et des roseaux ont été sortis et tout ou en partie a été broyé. Le canton prévoyait 1'000 m<sup>3</sup> de déchets, or il y en a pour l'instant 3'000 m<sup>3</sup>. Dans le projet de déplacement de cette masse organique, il avait été prévu de faire parvenir 2-3 camions à Payerne et de brûler le reste à Lausanne. Il a été décidé que cette masse organique sera déplacée dès lundi prochain dans les marais de Villars-le-Grand. Cette solution est suivie par le pédologue de l'association qui procèdera à des carottages et déterminera de la répartition selon le pH et le terrain. Le gros œuvre des travaux a été attribuée à une entreprise et il faut attendre 10 jours afin que les concurrents puissent faire opposition avant d'annoncer le nom de l'entreprise choisie. Dès le 9 octobre, le creusage devrait commencer depuis le lac de Morat, puis remonter en direction de la Broye. Il y aura 6 à 8 mois de travaux, selon la météo.

M. François Haenni :

Le taux d'imposition est à 67 % pour Vully-les-Lacs. La moyenne du district Broye-Vully est à 71,5 %.

Scolaire :

Comité directeur de l'ASIA : les structures parascolaires reçoivent toujours beaucoup de demandes. Lors du dernier conseil, M. Haenni avait mentionné qu'une demande a été faite à Lausanne pour obtenir un peu plus de capacité. Les Castors sont passés de 12 à 24 places, notamment sur le bloc de midi. A titre informatif, le lundi il y a 20 inscriptions, le mardi 24 (capacité maximale), idem pour le jeudi, le vendredi 21. Il y a également beaucoup de demandes à Avenches. Ces structures parascolaires sont financées à environ 44 % par les parents et 38 % par les communes et les associations intercommunales.

Transports scolaires : les changements d'horaires CFF ont un impact sur les horaires de Car postal, provoquant une contraction avec la loi scolaire, les enfants n'ayant plus l'opportunité de rentrer à domicile à midi et d'avoir les 30 minutes imposées par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire). Pour nos 4 communes de l'ancien district, 160 élèves sont concernés, dont environ un tiers dans Vully-les-Lacs, le reste à Cudrefin. Les formulaires sont en train d'être réceptionnés et il va falloir mettre en place cet accueil à midi pour donner un repas à ces élèves. On constate que plus de 90 % des parents se sont annoncés favorables à cet accueil. C'est une tendance constatée au niveau cantonal, vu que la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) impose aux communes pour une période d'environ 3 ans de mettre en place l'accueil au niveau scolaire.

M. Alain Bally relève que l'augmentation de l'accueil parascolaire d'Avenches est principalement liée au changement d'horaire des bus. Il demande si on a évalué le surcoût de cet accueil par rapport au surcoût d'introduire un bus supplémentaire, par exemple à 13h20 à Chabrey.

M. François Haenni répond qu'il s'agit d'analyses financières et que toutes les réponses des parents ne sont pas encore parvenues. Le coût de l'accueil est inférieur par rapport aux cours supplémentaires à donner et surtout à la surveillance. L'infrastructure est nettement inférieure aux coûts de transport.

Si des bus supplémentaires devaient être mis en place, il faudrait entre 2 et 5 bus supplémentaires. Or, un bus représente environ CHF 100'000.- de charges annuelles. M. Haenni rappelle que, pour l'ASIA, les charges de transport représentent 32 %.

Il n'est pas possible de faire transporter des élèves de Car postal dans les petits bus Helvecie par manque de capacité.

Il a été constaté que plus de 90 % des parents ont inscrit leurs enfants pour un accueil à midi, avec environ 1/3 des élèves arrivant avec leur propre repas. Les 2/3 restants bénéficieront des repas mis à disposition. Cet accueil répond donc à une demande qui va être imposée par la loi très prochainement.

M. Alain Bally souligne que la plupart des parents ont inscrit leurs enfants car il est impossible pour eux de prendre le bus. Il est faux de dire qu'il s'agit d'une volonté des parents, car ceux-ci n'ont pas le choix.

M. François Haenni répond que les parents ont toujours le choix. Il suffit simplement de déterminer s'ils préfèrent que leurs enfants rentrent à la maison et n'aient que 20 minutes à disposition pour un repas très rapide ou s'ils préfèrent que leurs enfants mangent dans un accueil surveillé, avec un repas équilibré.

M. Pierre Leuba demande si quelqu'un a eu l'idée de changer les horaires scolaires en commençant, par exemple, plus tôt le matin et arrêter plus tôt à midi, ce qui permettrait aux élèves de pouvoir prendre le bus et rentrer à la maison. A 15 minutes de différence, il serait possible d'organiser les horaires différemment.

M. François Haenni affirme que toutes les variantes ont été étudiées. Il explique que l'horaire de midi a déjà été changé de 15 minutes. La problématique est plus complexe car une partie des élèves est transportée par Car postal, qui a des horaires rigides, et l'autre partie avec Helvecie, qui est complètement libre. M. Haenni relève aussi une configuration avec une multitude de villages, avec une réalité d'enclassement de certains villages, soit Salavaux, Avenches et Cudrefin. Il s'agit de 200 élèves scolarisés dans 4 communes, dont 160 élèves touchés concernent environ 6 villages.

Mme Sabine Thierrin explique que, à Domdidier, la pause de midi a été prolongée, ce qui permettra aux élèves qui le souhaitent de continuer de rentrer dîner à la maison. Au lieu de finir à 15h45, ils finiront l'école à 16h30.

M. François Haenni explique encore une fois que les horaires ont été modifiés et que ce qu'il faut comprendre c'est que les horaires de Car postal n'ont pas vraiment changé. Il y a juste un paramètre de l'horaire de midi qui ne change pas. Par contre, le bus qui est censé reprendre les élèves est avancé. La pause de midi est donc forcément raccourcie, mais n'a un impact que dans certains villages où le temps de pause sera de seulement 20 minutes. Toutes les solutions ont été étudiées avec la direction des écoles, avec les services de Lausanne et de la mobilité. La meilleure solution dans une phase transitoire depuis le 15 décembre a été recherchée. Ce qui pourra être fait l'été prochain sera fait au mieux.

Mme Christiane Amiet demande pourquoi les petites classes Cudrefin et Salavaux sont aussi touchées par ces 15 minutes à midi. Ils reprendront 15 minutes plus vite à midi alors qu'ils ne sont pas transportés dans les bus de ligne.

M. François Haenni répond que cette décision est de la compétence de la direction des écoles, mais qu'il ne peut que l'appuyer car les horaires des classes entre Avenches et Salavaux sont mis au même niveau. Il n'est pas possible de faire un horaire pour les classes des petits qui sont transportés par Helvecie et un horaire différent pour les élèves du secondaire transportés par Car postal. Certains élèves sur certains cycles sont transportés avec Helvecie, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. La contrainte rigide, c'est l'horaire entre Salavaux et Avenches qui est au même niveau entre le secondaire et les plus petits.

M. Blaise Gaillet :

Les réfections de la route de Salavaux, route de Vallamand, route de Cotterd et route de Villars-le-Grand jusqu'au château sera faite en phonoabsorbant. Les travaux débuteront pendant les vacances d'octobre. Les résultats de l'analyse du pont de Salavaux sont attendus. Ce pont fête ses 120 ans et a besoin d'une importante réfection. Côté Vallamand, un indicateur de vitesse sera posé afin d'indiquer aux conducteurs leur vitesse. Un rétrécissement de la route sera peut-être à prévoir et sera fait sur la partie cantonale, donc avant le panneau d'entrée du village.

M. Jean-Charles Lauper, ancien municipal de Constantine, informe que le pont de Salavaux est propriété du canton et qu'une convention à ce sujet avait été signée.

M. Blaise Gaillet répond que le canton est responsable du pont et qu'une étude est en cours avec la DGMR afin de savoir à quelle hauteur ils participeront à la réfection. Ce pont avait été remis à la commune, sans vraiment le remettre en état.

M. Jean-Charles Lauper est certain que ce pont était propriété du canton. Il y avait eu une transformation miraculeuse du passage de poids lourds de 28 à 40 tonnes.

M. Blaise Clerc répond que, jusqu'en 2008, le pont était propriété du canton. Dès cette date, le canton avait remis des routes cantonales aux communes. Le pont est passé en 2008 sous le régime communal avec l'assurance qu'il était en bon état et était passé du passage de poids lourds de 28 tonnes à 40 tonnes. 8 ans plus tard, on constate que le pont a perdu 10 % de sa capacité portante. Il est rouillé, fortement atteint à certains endroits. C'est pour cela que deux camions, bus ou tracteurs ne peuvent plus croiser. Lorsque le pont a été déclaré apte aux 40 tonnes, il n'était déjà pas apte aux 28 tonnes. Apte aux 40 tonnes sur les traverses centrales, à la vitesse du pas et un convoi à la fois. Or, cela ne se passe pas ainsi dans la réalité.

Deux notes de calculs contradictoires ont été trouvées. Le canton a filé un bébé en bonne santé, mais avec des certifications qui sont fausses. Maintenant on doit s'occuper de sa reconstruction ou rénovation, mais la municipalité se bat pour que le canton soit responsable et prenne ses responsabilités en matière de dédommagement et de financement. Car il est insuffisant de prévoir 53 % de subvention. Cette affaire va durer encore 2-3 ans.

M. Jean-Charles Lauper se souvient que lorsque le canton a déplacé l'entrée de Salavaux, il était question que ce qu'il y a à l'intérieur était propriété de la commune. La municipalité de Constantine avait refusé. Un document avait été signé mentionnant que le canton restait propriétaire du pont. Lorsque M. Lauper a quitté la municipalité en 2011, ce contrat était toujours valable. Le passage de 28 à 40 tonnes a été décidé par des instances cantonales.

Mme Mireille Schaer :

Du 15 juin au 15 juillet 2018, un événement aura lieu à Salavaux : Tragédie Europe. Les organisateurs attendent 1'000 personnes par soirée et recherche des bénévoles, acteurs, figurants, etc.

M. Blaise Clerc :

Aménagement du territoire :

Conformément aux dispositions légales, nous avons reçu les 8 opposants des zones de réserve qui ont demandé à avoir une séance de conciliation. Ils ont été reçus avec l'urbaniste et le conseil juridique. Par la suite, l'avocat et l'urbaniste vont préparer les réponses à toutes les oppositions.

D'ici la mi-octobre, la municipalité sera informée de chaque opposition et préparera pour la fin de l'année le préavis municipal, qui sera transmis au président du conseil qui le présentera à la commission qu'il devra former. Cette commission prendra connaissance des dossiers, des réponses des oppositions, du préavis. La municipalité propose que cette commission soit aussi reçue par l'urbaniste et le conseil pour amener des compléments d'information. D'ici la mi-février, le conseil communal devra prendre position lors d'un conseil extraordinaire concernant uniquement le sujet des mises en réserve.

La Confédération devrait adopter le plan directeur cantonal et sa 4<sup>ème</sup> révision d'ici la fin de l'année ou début de l'année prochaine. Dès cette confirmation et dès l'adoption par le Grand Conseil vaudois de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions dans sa globalité, la procédure du plan général d'affectation et de son règlement sera lancée. Cette procédure devrait démarrer au printemps prochain, parallèlement à l'exercice des mises en réserve.

Bâtiments à réaffecter : la municipalité a demandé une analyse plus poussée sur le bâtiment de Cotterd. Concernant les autres bâtiments, une analyse croisée sur les besoins de la commune, des habitants, sur les possibilités de réaffectation et surtout sur les coûts financiers sera faite. Dans le courant du premier semestre, la municipalité présentera une ou deux variantes au conseil, dans le cadre de demande de crédit.

Pour finir sur une note positive, M. Clerc informe que, sur un montant total des crédits alloués de CHF 11'873'289.- TTC, une économie de CHF 250'853.- a été faite. M. Clerc remercie M. Albert Gavillet pour son investissement, ainsi que le bureau d'appui du maître d'ouvrage.

M. Clerc informe que la République du Canton de Genève souhaite visiter le collège dans le cadre d'une analyse globale de leurs futures constructions. Les architectes bâlois font la promotion de la bibliothèque du collège sur tout le territoire suisse.

M. Jean-Pierre Annichini propose de faire une belle place de jeu avec l'économie faite.

M. Blaise Clerc répond que la place de jeu est prévue, mais son exécution est différée en raison de la remise en état du terrain et des problèmes d'évacuation d'eau à régler.

M. Olivier Bôle demande si le montant de CHF 11'800'000.- comprend la gare routière.

M. Blaise Clerc répond par la négative. La gare et le rond-point ont coûté environ CHF 900'000.-.

Mme Christiane Amiet félicite les concepteurs de la gare routière car la cohabitation entre les bus, les voitures des parents et du corps enseignant, et les cars postaux se passe bien.

Mme Nicole Arzrouni demande si les réserves faites pour les abris PC et le financement ont été utilisées.

M. Blaise Clerc répond que les réserves ont été utilisées et que la municipalité a obtenu gain de cause sur la rallonge promise.

## **7. Communications du bureau.**

M. Florian Failloubaz rappelle les dates des prochains conseils : le 12 décembre 2017 à Mur pour le budget, les 24 avril et 26 juin 2018.

M. Florian Failloubaz relève un point du rapport de gestion concernant le devenir des bâtiments communaux et demandant de trouver une salle du conseil plus permanente et mieux équipée.

M. Blaise Clerc répond qu'un projet sur Cotterd est en cours de réflexion.

M. Florian Failloubaz relève que dans le dernier procès-verbal on avait parlé d'une piste Vita.

M. Michel Jaunin attend une réponse d'ici 10 jours du service de la Faune et de la Flore. Dès lors, une mise à l'enquête publique de 30 jours pourra avoir lieu. Sans opposition, le parcours pourrait être créé : il devrait partir du grand parking dans la zone en face du collège de Salavaux, passerait dans la forêt, descendrait dans la forêt le long du Bey, pour sortir dans le contour vers l'Equinoxe. Le service des forêts aidera au déboisement nécessaire.

#### **8. Divers, propositions individuelles.**

M. Alexandre Bardet a une directive du Conseil d'Etat relative au traitement fiscal des plus values immobilières agricoles qui est sortie récemment. Il est relevé que les communes doivent décider si cette directive sera suivie ou non. M. Bardet demande à la municipalité d'étudier ce dossier et d'en rendre compte dans un prochain conseil.

M. Philippe Loup a constaté une mise à l'enquête en zone villa, mentionnant un mur de 3m90 de haut, à un mètre d'un chemin d'accès. Il demande comment cela peut être possible, alors dans le règlement un mur ne peut pas être d'une hauteur supérieure à 1 mètres 50 de haut lorsqu'il est à un mètre d'un chemin.

M. Blaise Clerc prend note, s'informer et donnera des nouvelles lors d'un prochain conseil.

M. Blaise Clerc demande les résultats des votations du dimanche 24 septembre 2017.

M. Florian Failloubaz informe que les résultats sont, comme souvent, identiques aux résultats fédéraux. Le dépouillement s'est très bien passé, avec, toutefois, des problèmes d'imprimante. Il note également une nette diminution des votants au bureau, puisque la fréquentation était cette fois à zéro.

La séance levée à 21h16.

#### **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Le Président :

La Secrétaire :

Florian Failloubaz

Anne Rochat